

Règlement YOUTH WOMEN CYCLING SERIES

1 EPREUVES COMPTANT POUR LA YOUTH WOMEN CYCLING SERIES

Une épreuve disputée ne peut entrer en ligne de compte pour la Youth Women Cycling Series que si le parcours aura été évalué favorablement après une reconnaissance effectuée par un délégué technique.

On ne pourra pas organiser d'autres épreuves nationales ou internationales le jour d'une compétition sur route de la Youth Women Cycling Series.

Les épreuves mentionnées ci-après feront partie de la Lotto-Coupe de Belgique Juniors:

1.1 Courses sur route:

Il y a 5 courses sur route fixées par la Commission route. Toutes les épreuves sont inscrites au calendrier national en classe 1.16 IC (junior). La distance maximum est 90 km conformément à l'article 2.3.002 B (dans des circonstances exceptionnelles, la commission route peut accorder des dérogations).

Calendrier des épreuves sur route:

4 avril 2026 TAINIGNIES (H)
8 juillet 2026 VRESSE-SUR-SEMOIS (NAM)
18 juillet 2026 RONDE VAN LIMBURG (LIM)
1 août 2027 AUBEL (L)

Pour les coureuses de nationalité belge et les clubs belges, il s'agit d'une compétition multidisciplinaire dont les épreuves sur piste, cyclo-cross et en VTT sont décrites dans le règlement avec les spécifications belges.

2 PARTICIPATION

2.1 Conditions générales

Dans chaque épreuve sur route un total de 150 coureurs peut participer.

Les épreuves de la Youth Women Cycling Series 2026 sont disputées comme épreuves club et individuelles.

La participation à ces épreuves est ouverte à tous les détenteurs d'une licence de compétition Femmes Junior (nés en 2008 et 2009). Jusqu'à 150 participantes seront sélectionnées en fonction de l'heure d'inscription via le formulaire en ligne disponible sur le site web de Belgian Cycling à la date limite d'inscription.

Les clubs comptant au moins 5 coureuses au départ **et les équipes mixtes** peuvent suivre la course avec un véhicule du club. **Seuls les clubs belges peuvent former des équipes mixtes conformément à l'article 2.1.008 B, à l'exception des dispositions administratives, et doivent adresser leur demande au secrétariat sportif de Belgian Cycling au moins 72 heures avant la course.**

3 INSCRIPTIONS AUX EPREUVES

3.1 Epreuves sur route

Les inscriptions à la compétition sont ouvertes jusqu'à 20 jours avant la compétition via le formulaire disponible sur le site web de Belgian Cycling. Après cette date, les inscriptions ne seront plus possibles, sauf si le nombre maximum de places autorisées n'est pas atteint.

Règlement YOUTH WOMEN CYCLING SERIES

4 TIRAGE AU SORT VOITURES SUIVEUSES

L'ordre des véhicules suiveurs sera déterminé selon la procédure décrite ci-après.

Pour la première course :

- a) un premier tirage au sort : pour toutes les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs avec au moins 5 coureuses au départ.
- b) un deuxième tirage au sort : pour les voitures des équipes comptant au moins 5 coureuses au départ qui ne sont pas présentes à la réunion des directeurs sportifs

Pour les autres courses :

- a) un premier tirage au sort pour les voitures des équipes représentées à la réunion des directeurs sportifs avec au moins 5 coureuses au départ. Ces équipes seront classées dans l'ordre du classement général par équipe de la Youth Women Cycling Series.
- b) un deuxième tirage au sort pour les voitures des équipes comptant au moins 5 coureuses qui ne sont pas présentes à la réunion des directeurs sportifs

5 CLASSEMENTS:

- Minimum 50% des épreuves reprises au calendrier sous le point 1 doivent avoir été disputées pour qu'un classement final soit établi.
- Tous les coureurs participant ayant le droit de participer entrent en ligne de compte pour les classements de Youth Women Cycling Series
- Chaque résultat d'une épreuve est lié à un barème aux points doté de points pour les 25 premiers coureurs dans chaque "Youth Women Cycling Series" d'après le barème ci-après: 1^{er} coureur 30 ; ensuite 28 ; 26 ; 24 ; 22 ; 20 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 ; 1 point. Dans une course par étapes, ce barème ne s'applique qu'au classement général individuel final.
- Les classements par équipes sont établis selon le principe suivant: en premier les clubs ayant 3 coureurs qui ont parcouru la distance totale de l'épreuve, puis ceux avec 2 coureurs et enfin les clubs avec 1 seul coureur.
- Par épreuve: système par points selon le classement par clubs : 25 ; 23 ; 21 ; 19 ; 18 ; 17 ; 16 ; 15 ; 14 ; 13 ; 12 ; 11 ; 10 ; 9 ; 8 ; 7 ; 6 ; 5 ; 4 ; 3 ; 2 et 1 point.

5.1 Classement par points (final) pour les équipes

- Pour définir le classement par équipes de chaque épreuve, les temps des 3 premiers coureuses de chaque équipe sont additionnés. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois premiers coureurs. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur.
- Pour définir le classement général par équipes, les points remportés par les équipes dans chaque épreuve sont additionnés.
- Les équipes ex aequo dans le classement général des Youth Women Cycling Series seront classées selon la meilleure place de l'équipe dans la dernière épreuve. Le barème (2425 € ou barème des prix en fonction du nombre d'épreuves organisées) est fixé comme suit :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
300	250	200	175	150	125	100	100	100	100

Règlement YOUTH WOMEN CYCLING SERIES

5.2 Classement individuel aux points

- Le classement individuel (final) par points est établi par l'addition des points liés aux résultats de chaque course des « Youth Women Cycling Series ».
- Les coureuses classées ex aequo dans le classement individuel aux points (final) des Youth Women Cycling Series seront classées selon la meilleure place obtenue dans la dernière épreuve.
- Classement général final individuel; des prix en espèces seront attribués selon le classement final individuel des "Youth Women Cycling Series". Le barème (1600 € ou barème des prix en fonction du nombre d'épreuves organisées) est fixé comme suit :

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
300	250	200	175	150	125	100	100	100	100

- Au leader du classement général individuel des épreuves sera remis un maillot noir de leader.

5.3 Classement des sprints

- Le classement individuel des sprints est comptabilisé par l'addition des points liés aux résultats des sprints intermédiaires dans chaque épreuve des "Youth Women Cycling Series"
- 3 sprints sont prévus dans les épreuves en ligne susmentionnées et les points suivants sont attribués : 5, 3 et 1 points aux 3 premiers coureurs dans le résultat.
- Au leader du classement individuel des sprints sera remis un maillot vert de leader.
- En cas d'égalité aux points, il sera tenu compte du résultat du dernier sprint où les coureurs concernés ont remporté des points.
- Classement général des sprints; des prix en espèces seront attribués selon le classement final des sprints. Le barème (250 € ou barème des prix en fonction du nombre d'épreuves organisées) est fixé comme suit :

1	2	3
150	75	25

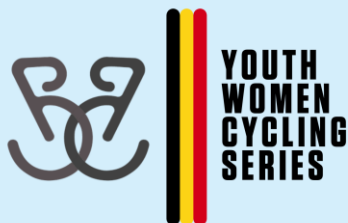
5.4 Ordre des maillots de leader

Les coureurs qui mènent dans les classements susmentionnés sont obligés de porter ce maillot dans la prochaine épreuve des "Youth Women Cycling Series". Sur ces maillots de leader sera prévu un espace réglementaire pour la publicité du sponsor du club, en concordance avec l'article 1.3.053 des règlements sportifs. Une reproduction doit être soumise pour approbation à la commission route nationale avant d'être portée.

Dans l'éventualité qu'un coureur mène dans plusieurs classements, ce sera le deuxième dans le classement concerné qui portera le maillot de leader, si le numéro 2 n'est pas présent, le maillot ne sera pas porté. L'ordre de préférence des maillots est :

1. Classement général individuel 'meilleur belge' (maillot jaune)
2. Classement général individuel (maillot noir)
3. Classement général des Sprints (maillot vert)

Si le leader ne participe pas à l'un des classements mentionnés ci-dessus, le maillot de leader n'est pas porté.



Règlement YOUTH WOMEN CYCLING SERIES

6 CEREMONIE PROTOCOLAIRE APRES L'EPREUVE

Chaque organisateur se chargera de prévoir des fleurs pour la cérémonie protocolaire des différents leaders dans la "Youth Women Cycling Series".

7 DIFFERENDS, CONTESTATIONS OU CAS IMPREVUS

Tous les différends, contestations ou cas imprévus concernant l'organisation et le système des points de la Youth Women Cycling Series, sont de la compétence exclusive de la Commission Nationale Route. Les décisions afférentes prises par la Commission Nationale Route sont irrévocables et sans appel.

8 PRIX

Toutes les épreuves sur route selon le barème.

Le paiement des prix du jour (prix interclub et individuel) sera fait sur place.

Classement final par clubs: Des prix en espèces sont attribués par rapport au classement final interclubs de la Youth Women cycling Series, au prorata du nombre de clubs qui entrent en ligne de compte pour les deux classements finaux.

Classement final individuel: prix selon barème.